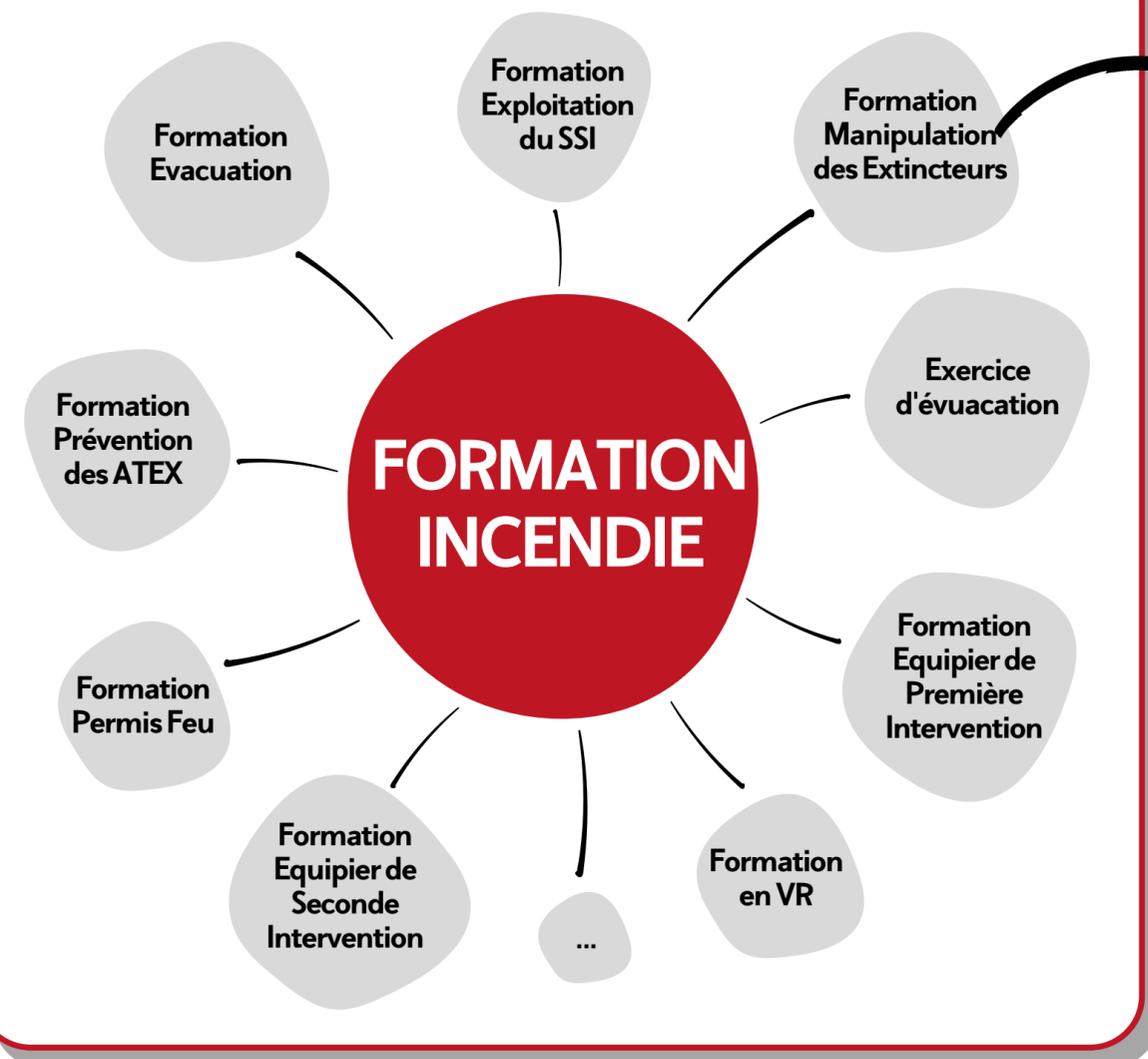


Qu'est-ce que la formation incendie ?



Réglementation sur la formation

Code du Travail

Article R4141-1

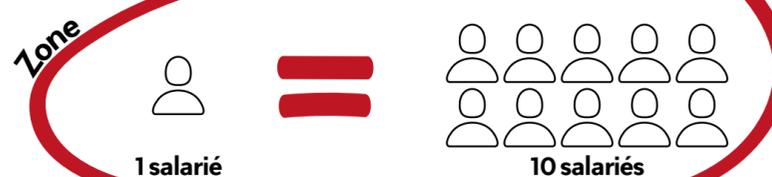
L'employeur informe les travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité d'une manière compréhensible pour chacun. Cette information ainsi que la formation à la sécurité sont dispensées lors de l'embauche et chaque fois que nécessaire.

Article R4227-28

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

APSAD R6

Effectif à former



FAQ

Qui peut se former ?

L'ensemble du personnel de l'entreprise (article R4227-39 CdT)

Quelle loi pour le renouvellement ?

La réglementation sur le renouvellement reste floue. Dans la pratique, les entreprises renouvellent annuellement car :

- Renouvellement du personnel par roulement.
- Nouvelles embauches.
- Maintien des connaissances.
- Changement de poste et/ou évolution.
- Demande des organismes de contrôle et/ou des assureurs.

Qui peut la dispenser ?

- Toute personne maîtrisant la formation dans son intégralité et qui en portera la responsabilité et le consignera sur le registre.
- Un organisme de formation public ou privé.

Combien de temps ?

Prévoir entre 1h30 et 2h par groupe de 12 personnes.

Et le prix ?

Varie en fonction de l'organisme qui la dispense.

Déroulement de la formation

Théorique

- * Savoir identifier le danger
- * Différencier les types d'extincteurs et leur utilisation
- * Connaître les classes de feux et les types d'extincteurs correspondants
- * Savoir identifier les méthodes d'extinction appropriées pour chaque classe de feu
- * Respecter les règles de sécurité

Pratique

- * Savoir utiliser des extincteurs sur feu réel ou bac à feu



Pourquoi faire la formation ?

- 1 Respecter la loi et être en règle avec le Code du Travail
- 2 Réduire les risques d'incendie graves
- 3 Réduire les coûts pour limiter les dommages matériels lors d'un incendie
- 4 Limiter la responsabilité de l'employeur
- 5 Améliorer la sécurité grâce à la sensibilisation et la formation des collaborateurs

Conseils & astuces

- ➔ Renouvelez la formation tous les ans par tiers si vous avez beaucoup de salariés.
- ➔ Établissez un plan de formation annuelle en sollicitant vos salariés pour connaître leurs besoins.
- ➔ Anticiper vos besoins en formation pour être certains d'avoir le choix dans les dates.